

Protection juridique pour communes

La **protection juridique pour communes** de Dextra est conçue sur mesure pour répondre aux besoins des communes suisses et de leurs institutions. Nous accompagnons les communes dans leurs questions juridiques et les protégeons contre les conséquences financières des litiges.

Protection juridique communale

- Sommed d'assurance jusqu'à CHF 600'000
- Validité territoriale : **mondiale**
- Délai d'attente **30** jours
- Jusqu'à **37** domaines juridiques assurés
- Renseignements juridiques inclus

Composantes :

☒ Domaines juridiques généraux

☒ Domaines juridiques communaux

☐ + Institutions assurées (au choix) →

L'administration communale (y compris la voirie) est automatiquement assurée ; **d'autres institutions** de votre commune peuvent, sur demande, également être incluses :

- | | |
|--|---|
| ☒ Voirie | ☐ École |
| ☐ Protection civile | ☐ Service du feu |
| ☐ Home médicalisé | ☐ Spitex |
| ☐ Usine électrique | ☐ Service des eaux |
| ☐ Station d'épuration | ☐ Énergie |
| ☐ Élimination des déchets | ☐ Entreprises de transport |
| ☐ Crèche | ☐ Piscine |
| ☐ Installation de loisirs | ☐ Musée |
| ☐ Agriculture et sylviculture | ☐ Groupements de communes |

Autres sur demande

Général

La protection juridique communale couvre de nombreux **domaines juridiques généraux** importants pour les communes et leurs institutions.

- Un ancien collaborateur fait valoir des prétentions élevées pour heures supplémentaires.
- La commune est accusée d'avoir utilisé des données personnelles de manière abusive.
- Le véhicule polyvalent nouvellement acquis ne présente pas les caractéristiques convenues lors de l'achat.

Communal

De plus, nos **domaines juridiques communaux** couvrent d'autres thématiques spécifiquement adaptées aux besoins des communes.

- Un collaborateur a divulgué à plusieurs reprises des informations confidentielles.
- Un couple de parents conteste l'attribution scolaire de leurs enfants.
- Un citoyen s'oppose au changement d'affectation de son terrain.
- Vous avez sécurisé et asphalté l'accès à un quartier suite à un glissement de terrain. Les riverains contestent en justice les contributions des propriétaires.

► Qu'est-ce qui peut être assuré ?

La commune, ses membres de l'exécutif, ses collaborateurs ainsi que ses institutions.

► Comment la prime est-elle calculée ?

La prime dépend de la taille et de la structure de votre commune. Sont déterminants : la masse salariale annuelle soumise à l'AVS, le nombre d'institutions coassurées, le nombre de véhicules en propriété ou en leasing de la commune, ainsi que le nombre d'immeubles loués et d'unités locatives.



Domaines juridiques assurés

	Commune (Couverture en CHF)
Général	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 50'000)
	✓ (jusqu'à 50'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 50'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 50'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 50'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
Communal	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 50'000)
	✓ (jusqu'à 50'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)
	✓ (jusqu'à 50'000)
	✓ (jusqu'à 50'000)
	✓ (jusqu'à 50'000)
	✓ (jusqu'à 50'000)
	✓ (jusqu'à 50'000)
	✓ (jusqu'à 50'000)
	✓ (jusqu'à 50'000)
	✓ (jusqu'à 600'000)

Pourquoi Dextra ?



Une protection complète

Nous veillons à ce que vous obteniez justice là où vous avez raison. Avec les couvertures et les prestations de Dextra, vous êtes intégralement protégé en cas de litiges juridiques. La protection est unique dans les domaines juridiques développés spécifiquement pour les communes.



Coûts calculables

Un litige ne coûte pas seulement du temps et des nerfs, il peut aussi être très coûteux. En cas de litige, Dextra prend en charge les frais d'avocat, de justice et de procédure jusqu'à CHF 600'000. Si l'intervention d'un avocat externe est nécessaire, vous avez droit à l'avocat de votre choix.



Renseignements juridiques par téléphone compris

Avec notre JUSupport vous profitez de renseignements compétents dans tous les domaines juridiques, également pour des cas juridiques imminents.



Expertise juridique

Nous sommes spécialisés en matière de protection juridique et vous garantissons une assistance rapide par des juristes et des avocats expérimentés. Près de 80 juristes et avocats s'engagent pour vous et vos droits.



Assurance équitable

Nous proposons uniquement des contrats d'un an, résiliables jusqu'au dernier jour ouvrable. Dextra n'applique pas de franchise ou de valeurs minimales ou maximales de litiges et renonce à la réduction des prestations en cas de négligence grave. De plus, Dextra est une société indépendante et évite ainsi les conflits d'intérêts.



Des questions ?

Appelez-nous : **+41 44 296 60 60**
Écrivez-nous : **info@dextra.ch**

Plus de détails ?

Conditions générales
d'assurance (CGA)

